

Contactez-nous!

01 43 00 96 16 • www.mairie-neuillyplaisance.com



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Cet équipement municipal s'inscrit dans le cadre de la politique petite enfance et familiale menée par la commune. Il est agréé et subventionné en partie par la CAF.

La structure est ouverte à tous les Nocéens, futurs parents et jeunes parents en recherche d'informations sur les différents modes d'accueil, aux professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, gardes à domicile).

Le Relais Petite Enfance est un lieu de ressources, gratuit, pour informer, conseiller les familles dans leur recherche de modes d'accueil et sur le rôle d'employeur vis à vis de l'assistant maternel. C'est, pour les enfants gardés à domicile, un espace de socialisation et, pour les familles et assistants maternels, un lieu d'échanges avec d'autres parents et professionnels de la petite enfance.

C'est un lieu de vie, d'écoute, d'information, d'animation et de médiation.

Horaires d'ouverture (hors vacances scolaires)

Lundi: 8h30 à 12h et de 13h à 18h Mardi: 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h Mercredi: permanence téléphonique de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Jeudi: 9h à 12h

Vendredi: 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

13h à 17h30

Pour tout renseignement concernant les modes d'accueil, contactez le Relais Petite Enfance : 06 24 53 75 28



LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE









3 crèches

1 halte-jeux

51 professionnels spécialistes de la petite enfance : éducateurs de jeunes enfants, infirmiers diplômés d'Etat, auxiliaires de puériculture, agents diplômés du CAP petite enfance, agents d'office-ménage et lingerie, agent administratif.

Ouverture toute l'année du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés, de deux semaines en été et une semaine pendant les vacances de Noël et de trois journées pédagogiques par an.

Les orientations pédagogiques des structures municipales :

Accueil en petites familles

Sécurité affective Bientraitance / Bien-être Autonomie / Motricité libre

Accompagn ement à la parentalité Respect du rythme de l'enfant

LES CRÈCHES MUNICIPALES

Mode d'accueil collectif, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, proposé aux parents domiciliés dans la commune.

Les demandes de place en crèche se font en ligne sur le portail famille. Le tarif est établi en fonction des revenus et de la composition familiale.

Deux types d'accueil sont proposés :

ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER

Concerne les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus, accueillis de 1 à 5 jours par semaine, sur des créneaux horaires et une durée fixés par un contrat en fonction des places disponibles dans l'établissement et des besoins identifiés lors du passage du dossier à la commission.



ACCUEIL COLLECTIF OCCASIONNEL:

Concerne les enfants de 12 mois à 3 ans révolus, accueillis quelques heures par semaine sur des créneaux horaires et une durée variables en fonction des places disponibles dans l'établissement.

Crèche du Centre

Agrément pour 60 enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école. 2 bis rue du Général de Gaulle - 01 43 00 34 92

Crèche Abbé Pierre

Agrément pour 40 enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école. 6 avenue Michel Debré - 01 43 08 65 05

Crèche Pirouettes-Cahouettes

Agrément pour 20 enfants âgés de 15 mois jusqu'à l'entrée à l'école. 30 rue des Cahouettes - 01 55 81 26 60

Renseignements auprès du Relais Petite Enfance

LA HALTE-JEUX DES RENQUILLÈRES

Mode d'accueil collectif occasionnel, accueillant 12 enfants simultanément, proposé aux parents domiciliés dans la commune.

Le tarif est établi en fonction des revenus et de la composition familiale.

Les enfants de 12 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, sont accueillis sur rendez-vous, quelques heures par semaine sur des créneaux horaires et une durée variables en fonction des besoins et des places disponibles.

La préinscription s'effectue à partir du 11ème mois de l'enfant. L'entrée au sein de la structure sera effective au 12ème mois révolu de l'enfant. Les démarches de préinscription se font en ligne sur le portail famille du site de la Ville



Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

9/11 rue des Renouillères 01 43 00 77 78





LES MICRO-CRÈCHES PRIVÉES

Deux micro-crèches, ouvertes toute l'année, du lundi au vendredi de 8h à 19h proposent 3 types d'accueil réservés par les entreprises :

- Accueil régulier de 1 à 5 jours par semaine
- · Accueil occasionnel,
- · Accueil d'urgence

Elles disposent d'un agrément pour 10 enfants, de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle et fonctionnent en PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant).

L'encadrement des deux structures se compose de 3 professionnels diplômés de la petite enfance et d'une directrice éducatrice de jeunes enfants.

Fermetures les jours fériés, quatre semaines par année scolaire ainsi que deux journées pédagogiques.

Pré-inscription: https://crechesmdn.fr toute l'année (en fonction des places disponibles).

Mme Das Neves: 07 86 99 66 03



Les Petits Pieds d'Avron

20 avenue Aristide Briand lespetitspiedsdavron@gmail.com



Anak and Cie

28 rue Pasteur anakandcie@gmail.com



LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

« LES MINI-PQUSSES »

La structure dispose d'une capacité d'accueil de 10 enfants, du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Les jours et horaires d'ouverture s'adaptent aux besoins des familles.

Un contrat de travail est signé entre l'assistante maternelle et les parents ou les représentants légaux de chaque enfant accueilli. Les assistantes maternelles sont responsables des enfants pour lesquels le contrat de travail est signé.

LES MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL

Les assistantes maternelles agréées

Une assistante maternelle est une professionnelle qui accueille les jeunes enfants à son domicile, dans son cadre de vie habituel. Elle s'adapte aux besoins de chaque enfant et de sa famille.

Pour exercer cette profession, l'assistante maternelle obtient un agrément délivré par le Président du Conseil Départemental après évaluation des professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) (puéricultrice, éducateur de jeunes enfants, psychologue).

Ensuite, l'assistante maternelle est encadrée et accompagnée dans son travail. Elle est soumise à l'obligation de suivre une formation de 120 heures organisée par le Service départemental de PMI.

Les parents sont employeurs de l'assistante maternelle et doivent rédiger un contrat de travail.

Liste des assistantes maternelles agréées :

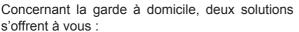
P.M.I

1er étage
3 place Jean Mermoz
93360 Neuilly-Plaisance
01 71 29 23 67

Sur rendez-vous uniquement

Relais Petite Enfance 30 rue des Cahouettes 93360 Neuilly-Plaisance 06 24 53 75 28

LA GARDE À DºMICILE



- La garde simple : vous recrutez un salarié pour garder votre enfant à votre domicile,
- La garde partagée : vous recrutez un salarié avec une autre famille pour permettre aux enfants de ne pas être seuls et pour partager les dépenses.











You Tube @Ville de Neuilly Plaisance

Mairie de Neuilly-Plaisance 6 rue du Général de Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance Tél. 01 43 00 96 16